

Crise économique : un impact contrasté sur les quinze zones d'emploi bas-normandes

Entre 2007 et 2010, les quinze zones d'emploi bas-normandes ont perdu au total plus de 13 000 emplois, alors qu'elles en gagnaient en moyenne 1800 par an depuis le début des années 2000. Toutes sont affectées par une progression du chômage. Mais l'impact de la crise économique diffère d'un territoire à l'autre. Elle touche en premier lieu les zones d'emploi à vocation industrielle. Le poids des activités de services freine parfois la contraction de l'emploi. Dans la zone de Saint-Lô, très tertiaire, le niveau d'emploi se maintient.

A partir de la fin de l'année 2007 et jusqu'en 2010, l'emploi a reculé dans l'ensemble constitué des 15 zones d'emploi qui composent la Basse-Normandie, rompant avec la légère tendance à la hausse observée jusqu'alors. L'évolution annuelle moyenne s'est ainsi inversée, passant de +0,3 % entre 2000 et 2007 à -0,7 % au cours des trois années suivantes. L'emploi salarié a reculé de 0,9 % tandis que l'emploi non-salarié progressait de 0,7 %. En 2010, l'emploi non-salarié rassemble 11 % des personnes en emploi.

Les zones d'emploi à vocation industrielle de Nogent-le-Rotrou, Flers et L'Aigle sont les plus touchées. L'emploi y recule de plus de 2 % par an. Cette contraction de l'emploi se traduit par une forte poussée du chômage, particulièrement à Flers et Nogent-le-Rotrou, où il était jusqu'alors contenu au regard de la moyenne régionale. Fin 2012, il touche respectivement 9,7 et 9,5 % de la population active dans ces deux territoires. A L'Aigle, il dépasse 11 %, soit le taux le plus élevé des quinze zones d'emploi.

La crise de 2008 rompt la tendance à la hausse de l'emploi que connaissaient les zones de Coutances, Caen et surtout Granville et Honfleur. L'emploi se contracte de 0,6 à 0,9 % par an entre 2007 et 2010. Les services, qui emploient 70 % des salariés à Coutances et plus de 75 % dans les trois autres territoires, ne sont plus créateurs nets d'emplois. Important sur Coutances et Granville, le secteur de la construction perd aussi des effectifs. Si le chô-

mage progresse modérément et reste contenu dans les deux territoires manchois (9 %), il atteint en revanche 9,7 % sur Honfleur et dépasse 10 % à Caen.

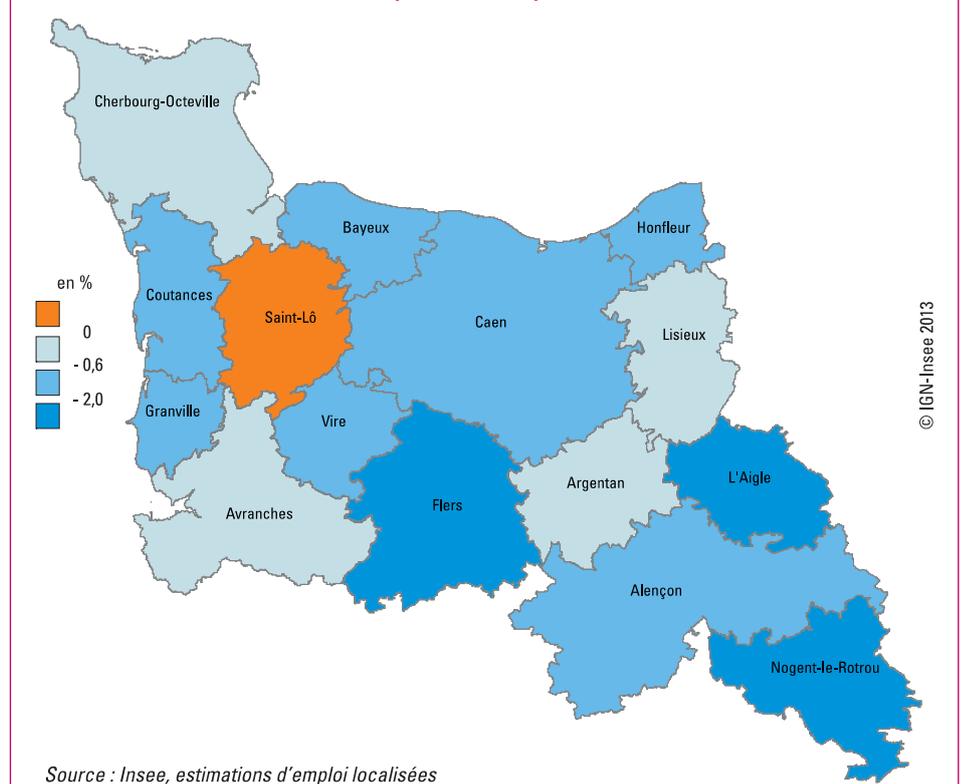
Déjà effective entre 2000 et 2007, la contraction de l'emploi s'amplifie dans les zones d'Alençon, Vire et surtout Bayeux. Elle touche tous les secteurs. Les taux de chômage y progressent de 3 points pour s'établir entre 9,1 et 9,7 %.

Le recul de l'activité dégrade encore la situation de l'emploi dans les zones de Cherbourg-Octeville et Argentan déjà très touchées par le chômage. Ces territoires ne bénéficient pas d'une croissance démographique susceptible de dynamiser les services. L'industrie résiste mieux dans la zone manchoise que dans l'ensemble de la région (-0,8 %). Le secteur tertiaire en revanche, en

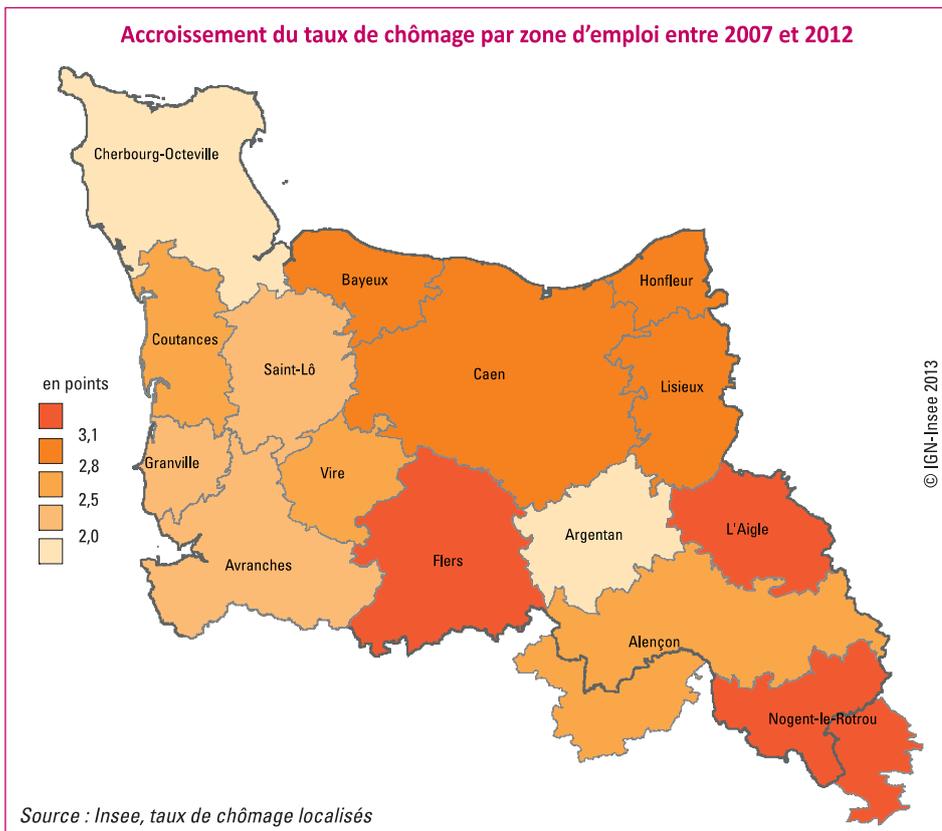
partie lié aux grands donneurs d'ordre de l'industrie, marque le pas. Dans la zone d'emploi ornaise en revanche, le recul des effectifs industriels se poursuit. Progressant encore de presque 2 points depuis le dernier trimestre 2007, le taux de chômage s'établit fin 2012 à 10 % de la population active.

Plutôt industrielle, la zone d'Avranches traverse pourtant mieux la crise. L'emploi total a peu diminué (-0,2 %). Son industrie se positionne en partie sur des créneaux plus épargnés : l'agro-alimentaire et l'industrie du cuir ou textile de luxe. L'emploi industriel se rétracte de 1,4 % par an, rythme bien inférieur à la moyenne régionale. En outre, la zone bénéficie d'une orientation tertiaire marquée permettant à l'emploi de poursuivre sa croissance. Même s'il augmente depuis 2007, le chômage reste contenu. Fin 2012, l'Avran-

Évolution annuelle moyenne de l'emploi entre 2007 et 2010



Accroissement du taux de chômage par zone d'emploi entre 2007 et 2012



Définition

Une **zone d'emploi** se définit comme un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Adapté aux études locales sur le marché du travail, le découpage en zones d'emploi millésimées 2010 partitionne intégralement et sans chevauchement la France métropolitaine en 304 territoires, ensembles de communes contiguës. Il se fonde uniquement sur les flux domicile-travail des actifs lors du recensement de 2006.

La zone d'emploi est le plus petit territoire de calcul des estimations d'emploi.

La Basse-Normandie compte quinze zones d'emploi, dont deux sont inter-régionales: Alençon (144 communes ornaïses et 52 des Pays de la Loire), et Nogent-le Rotrou (50 communes de l'Orne et 28 de la région Centre). La « Basse-Normandie » évoquée dans cette publication fait abstraction des frontières régionales et représente l'ensemble de ces quinze zones d'emploi.

chin affiche le taux de chômage le plus faible des quinze zones d'emploi de la région.

Dans la zone de Lisieux, la progression des effectifs dans le secteur tertiaire non-marchand (santé, action sociale, éducation) permet de contenir le recul de l'emploi total. Peut-être pénalisé dans l'évolution de son tissu écono-

mique par la faible qualification des actifs, le territoire affiche un taux de chômage toujours croissant et parmi les plus élevés de la région (10,5 %).

Essentiellement tournée vers les services, la zone d'emploi de Saint-Lô s'en sort mieux et conserve son niveau d'emploi. Le tertiaire

marchand en particulier, qui réunit 45 % des salariés (34 % en moyenne sur la région), accroît ses effectifs de 1,3 % par an entre 2007 et 2010. Le chômage reste contenu (7,7 % fin 2012).

Édith NAVELLOU
Insee

DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch - BP 95137 - 14024 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.45.73.33

Directeur de la publication : Daniel BRONDEL

Rédacteur en chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2013